



Secrétariat

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Ville de Lessines porte à la connaissance de la population que les comptes communaux de l'exercice 2018 ont été approuvés par le Conseil Communal en séance du 28 mai 2019.

Ces comptes sont déposés au centre administratif, Grand-Place, 12 à 7860 Lessines (Secrétariat communal - 1er étage), où chaque contribuable peut en prendre connaissance, sans déplacement.

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,